

Sommaire

Territoires et initiatives:

- Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau

Recherche producteurs

- Halle gourmande de Saint-Ouen
- Salon International de l'Agriculture

Financement de projets

- Méthanisation

Expertise et accompagnement

- Formation entreprendre une diversification agricole

Réglementation

- Caisse enregistreuse
- Paiement par chèques

Agenda

N° 3 – Novembre 2017

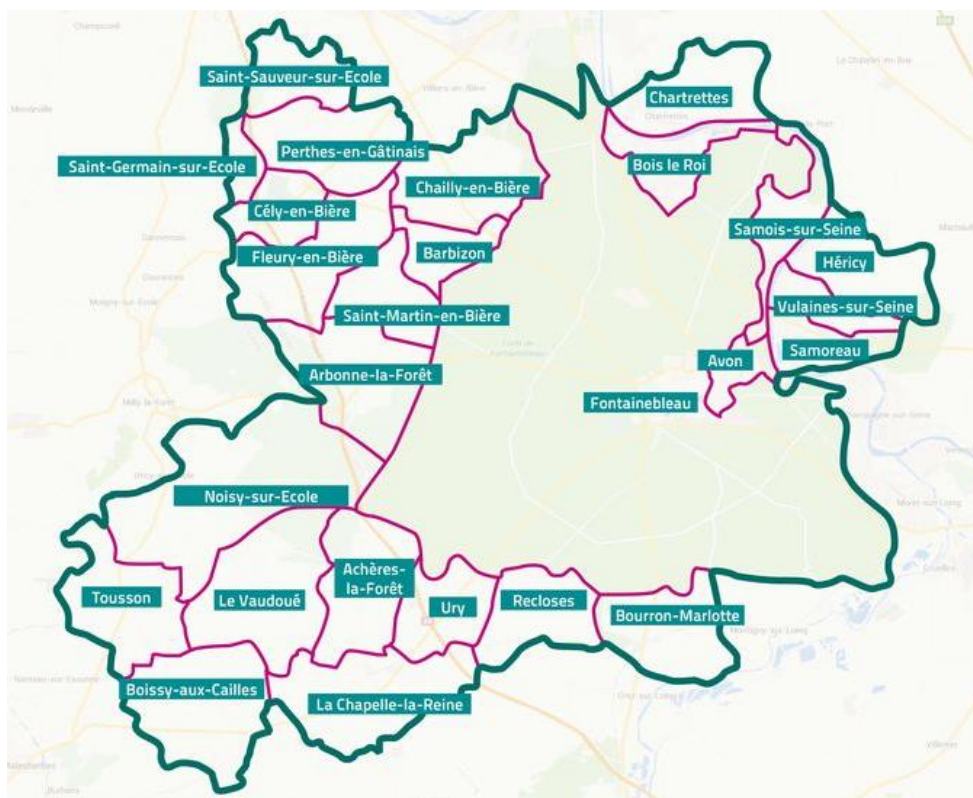
TERRITOIRES ET INITIATIVES LOCALES



**[Pays de
Fontainebleau]**

**UNE COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
AUX COTES DES
ACTEURS
ECONOMIQUES**

Au 1er janvier 2017, les contours d'une nouvelle organisation territoriale ont été dessinés. La nouvelle Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau est née de la fusion de deux Communautés de Communes (Pays de Fontainebleau et Entre Seine et Forêt) et de l'intégration de nouvelles communes.



Cette nouvelle Communauté d'Agglomération poursuit la mission de développement économique qui avait été initiée sur une partie du territoire. Actuellement, en période de concertation, les élus de la Communauté d'Agglomération élaborent leur stratégie de développement.

Des actions pour 2018

En 2018, la Communauté d'Agglomération propose deux actions auprès des acteurs économiques du territoire :

- **Un concours «Talents d'entrepreneurs du Pays de Fontainebleau»** dans le cadre des **premières Rencontres économiques du Pays de Fontainebleau, le 25 janvier 2018**

Cet événement, dédié aux entreprises du territoire, a pour objectif de favoriser les échanges entre acteurs économiques et élus. En participant au concours les entrepreneurs mettront en avant leurs démarches innovantes. Pour vous agriculteurs, c'est l'occasion de communiquer sur :

- o Une idée organisationnelle : démarche à l'installation-transmission, organisation du travail dans les exploitations, relations partenariales, réseau, démarche collective, emploi partagé...
- o Une idée environnementale : protection intégrée, réduction des intrants et produits phytosanitaires, utilisation des nouvelles technologies et outils d'aides à la décision, méthanisation, nouvelles pratiques...
- o Une idée créative / innovante : outils de communication, démarche marketing, élaboration de nouveaux produits/nouveaux services, campagne de promotion, nouveaux moyens de commercialisation...

Les quatre lauréats se verront remettre des packages communication sur les supports de communication de la collectivité : réseaux sociaux, affichage abribus, site web, portrait photo, lettre d'information. [Agriculteurs du Pays de Fontainebleau, ce concours est l'occasion de valoriser votre activité et votre métier.](#) Vous avez jusqu'au 8 janvier pour participer.



Cliquez pour retrouver les conditions du concours [lien actif à partir du 4/12/17](#)

- **Le salon de l'emploi et des métiers, le 12 avril 2018 à Avon**

Organisé pour faciliter la mise en relation entre demandeurs d'emploi et recruteurs, le salon de l'emploi propose également des espaces dédiés à la formation, à l'information et à la promotion sur des métiers. Ce salon est l'occasion de trouver de la main d'œuvre (main d'œuvre saisonnière, compétence spécifique, besoin ponctuel...) et/ou de promouvoir le métier.

Contact : Coline Brat - 01 64 79 30 85 - coline.brat@seine-et-marne.chambagri.fr

RECHERCHE PRODUCTEURS



[commercialisation de produits agricoles]

HALLE GOURMANDE DE SAINT-OUEN (93)

La rénovation d'une ancienne usine de train de 12 000 m² en Halle gourmande dédiée à la gastronomie, s'intègre au coeur du projet du nouvel écoquartier des bords de Seine de 100 ha accueillant 300 000 m² de bureaux, 5000 logements et desservi par les lignes 13 et 14 du métro. C'est notamment là que s'installeront en 2018 les services du Conseil Régional d'Ile-de-France.

Si vous êtes intéressés pour commercialiser vos produits dans l'espace produits frais haut de gamme ouvert sur un food court (espace déjeuner) ou vos produits secs dans une boutique, la Chambre d'agriculture peut vous mettre en relation avec le promoteur ou vous accompagner dans votre réflexion. Ouverture prévue en 2019

Contact : Françoise Chancel - 01 39 23 42 10 – f.chancel@ile-de-france.chambagri.fr

**[Salon International de
l'Agriculture]**

**ESPACE DE VENTE
SUR LE STAND DE
L'ILE-DE-FRANCE**

La prochaine édition du Salon International de l'Agriculture aura lieu du 24 février au 4 mars 2018, au parc des expositions de Paris Porte de Versailles. Le CERVIA Paris Ile-de-France, accompagné de ses partenaires du monde agricole, est en charge du pavillon Ile-de-France pour la Région et vous propose de participer à ses côtés en réservant votre stand de vente.

Rendez-vous de la profession mais également vitrine incontournable pour les visiteurs parisiens, qui représentent plus de la moitié du visitorat du salon. Le Salon International de l'Agriculture est l'occasion de promouvoir la Région Ile-de-France, son terroir et ses professionnels.

Il reste quelques emplacements disponibles si vous souhaitez réserver un stand de vente sur le pavillon Ile-de-France

Contact : Lucie Rolland - 01 55 34 37 12– lucie.rolland@cervia.fr

FINANCEMENTS DES PROJETS



**[Energies
renouvelables]**

**METHANISATION :
APPEL A PROJET
REGIONAL**

Le Schéma régional Climat Air Énergie francilien porte une forte ambition sur les énergies renouvelables et la méthanisation en particulier. L'objectif est de couvrir 11 % de la consommation énergétique d'Ile-de-France par les énergies renouvelables à l'horizon 2020, dont 1/5 par le biogaz de méthanisation.

Pour répondre à cet objectif Le Conseil Régional et l'ADEME Ile-de-France soutiennent les porteurs de projets d'unité de méthanisation depuis les études jusqu'à des subventions aux investissements.

Les dossiers de demandes de soutiens pour les études permettent d'obtenir une subvention à un taux de 50 % par le Conseil régional. Le plafond de l'aide est de 50 000 € pour les études amont et la concertation publique, de 250 000 € pour l'étude de faisabilité.

Ce 4^{ème} appel à projet conjoint Conseil Régional et ADEME pour les subventions aux investissements est ouvert jusqu'au jeudi 11 janvier 2018.

Cet appel à projet concerne les projets dont :

- les porteurs de projets justifient d'une étude de faisabilité et sont en mesure de préciser à minima le délai de dépôt de dossier ICPE ou dans l'idéal disposent du récépissé de dépôt.
- Le gisement doit être maîtrisé à 50 %, tout comme 50 % des besoins en surface nécessaire pour l'épandage des digestats.
- La valorisation énergétique doit être sécurisée par une étude de faisabilité pour l'injection, par des lettres d'intention ou des contrats pour la vente de chaleur.
- Le plan de financement doit être détaillé et il est nécessaire d'apporter une preuve de capacité d'autofinancement.

Pour être également éligible au financement de l'ADEME, il faut :

- Pas plus de 10 % du gisement intrant ne soit constitué à partir de cultures énergétiques dédiées
- Il n'y ait pas d'apport d'engrais minéral ni de produits phytosanitaires sur les CIVE
- L'exportation des résidus de cultures doit être limité à 30 % de la SAU de chaque exploitation agricole participant au projet.
- L'ADEME ne soutient pas les projets agricoles sans apports exogènes.

Pour connaître plus en détail ces conditions



- cliquez pour accéder aux aides aux études du Conseil Régional



- cliquez pour accéder à l'appel à projet Appel à projets pour le développement d'unités de méthanisation en Île-de-France

La Chambre d'agriculture vous propose un accompagnement sur l'ensemble de ces dispositifs

Contact : Rémi Fortier, 01 60 24 71 86 / 06 23 10 39 20 – remi.fortier@seine-et-marne.chambagri.fr

EXPERTISES ET ACCOMPAGNEMENTS



[Formation]

**ENTREPRENDRE
UNE
DIVERSIFICATION
AGRICOLE :
DE LA REFLEXION
A L'ACTION !**

La Chambre d'agriculture organise une formation de deux jours pour accompagner les exploitants qui veulent mettre en place une nouvelle activité, se lancer dans une nouvelle production ou vers de nouveaux circuits de commercialisation en 2018.

Dans un contexte de volatilité des marchés, d'aléas climatiques, de concurrence, beaucoup d'agriculteurs s'interrogent sur la mise en place d'une activité complémentaire ou d'une nouvelle production. Pour accompagner les agriculteurs dans leurs questionnements et concrétisations, la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne met en place une formation structurée en 10 points clés. Elle vise à construire le projet le plus opportun au regard de ses objectifs, des atouts de son exploitation, des opportunités de son environnement et des débouchés.

Cette formation se déroule sur 2 journées (février et mai 2018) et se décline sur trois sites en Seine-et-Marne: Meaux, Provins ou Saint-Pierre-les-Nemours.



Cliquez pour retrouver le détail de ces formations et vous inscrire en ligne sur le site internet de la Chambre d'agriculture

Contact : Isabelle Chanclud : 01 64 79 30 85 - Isabelle.chanclud@seine-et-marne.chambagri.fr



[Caisse enregistreuse]

UN AMENDEMENT EN FAVEUR DES AGRICULTEURS

Au 1^{er} janvier 2018, les professionnels assujettis à la T.V.A ont l'obligation d'être équipé d'un logiciel de comptabilité ou d'un système de caisse sécurisé et certifié (cf. newsletter n°1). Jusqu'alors les agriculteurs assujettis à la T.V.A était concernés.

Hervé Pollois, rapporteur agricole à l'Assemblée Nationale pour l'APCA, a proposé un amendement afin que les agriculteurs au remboursement forfaitaire soient exemptés de cet obligation. Cet amendement a été adopté.

Contact : Léa Chirac - 01 64 79 30 61 – lea.chirac@seine-et-marne.chambagri.fr

[Obligation d'accepter les règlements par chèque ou carte bancaire]

MODIFICATIONS DES OBLIGATIONS

Jusqu'alors, les adhérents de centres ou associations de gestion agréés avaient l'obligation d'accepter les règlements par chèque. Ils devaient également apposer dans leurs locaux une affichette visible de la clientèle.

La réforme des organismes de gestion agréés impose désormais le règlement par carte bancaire ou chèque.

Désormais, l'obligation d'accepter les règlements par chèque est donc modifiée. Il faut désormais, soit accepter les règlements par chèque, par carte bancaire, soit accepter les deux. L'affichette doit être rédigée en conséquence.

Contact : Léa Chirac - 01 64 79 30 61 – lea.chirac@seine-et-marne.chambagri.fr

AGENDA



DATE	Rencontre / Formation	LIEU	CONTACT
06/02/18	Elaborer un projet photovoltaïque en 2018	Le Mée-sur-Seine	Rémi Fortier / 01 60 24 71 86 remi.fortier@seine-et-marne.chambagri.fr



Pour connaître toutes les formations proposées par la Chambre d'agriculture, cliquez pour consulter le catalogue formation.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE SEINE-ET-MARNE
Pôle Economie et Développement

418 Rue Aristide Briand 77350 LE MEE-SUR-SEINE

Tél : 01 64 79 30 63 Mail : economie.developpement@seine-et-marne.chambagri.fr